



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

Absents : Santina FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI ; Pierre-Louis PELLEGRINO.

Avaient donné procuration : Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Paule COLONNA CESARI à Didier LORENZINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2026

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - INFRASTRUCTURES

1.1 - VOIRIE - Réaménagement des rues secteur Funtana Vechja - Mise à jour du programme et du plan de financement - Retrait du projet de réaménagement de la rue Commandant QUILICI.

1.2 - RÉNOVATION URBAINE - Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Mise à jour du programme et du plan de financement.

2 - FINANCES

2.1 - Compte Financier Unique (CFU) - Exercice 2025.

2.2 - Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2025.

2.3 - Fixation des taux des taxes locales - Exercice 2026.

2.4 - Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 003 - Abrogation de la délibération n° 25/180/F du 10 novembre 2025.

2.5 - Programme de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 004 - Abrogation de la délibération n° 25/181/F du 10 novembre 2025.

2.6 - Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 006 - Abrogation de la délibération n° 25/057/F du 07 avril 2025.

2.7 - Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux Phase 01 - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 007 - Abrogation de la délibération n° 25/058/F du 07 avril 2025.

2.8 - PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - Abrogation de la délibération n° 25/182/F du 10 novembre 2025.

2.9 - Programme de Renouveau urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifanu - U Stagnu - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009 - Abrogation de la délibération n° 25/145/F du 10 septembre 2025.

2.10 - Acquisition et construction de logements communaux A Quercetta - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 010 - Abrogation de la délibération n° 25/061/F du 07 avril 2025.

2.11 - Reconstruction de la station d'épuration de Capu di Padula - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 011 - Abrogation de la délibération n° 25/062/F du 07 avril 2025.

2.12 - Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 012.

2.13 - Réaménagement de la rue Funtana Vecchja - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 013 - Abrogation de la délibération n° 25/146/F du 10 septembre 2025.

2.14 - Opération : U Borgu.in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 014.

2.15 - Projet d'extension du Port de Plaisance de Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 001 - Abrogation de la délibération n° 25/101/F du 11 juin 2025.

2.16 - Vote des Budgets Primitifs - Exercice 2026.

2.17 - Attribution d'une subvention communale d'équilibre au budget annexe de la cuisine municipale et modalités de versement - Exercice 2026.

2.18 - Attribution d'une subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et modalités de versement - Exercice 2026.

2.19 - Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Sud-Corse pour 2026.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - INFRASTRUCTURES

1.1 - VOIRIE - Réaménagement des rues secteur Funtana Vechja - Mise à jour du programme et du plan de financement - Retrait du projet de réaménagement de la rue Commandant QUILICI.

- Rapport au Conseil Municipal

1.2 - RÉNOVATION URBAINE - Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Mise à jour du programme et du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

2 - FINANCES

2.1 - Compte Financier Unique (CFU) - Exercice 2025.

- Rapport au Conseil Municipal
- Compte Financier Unique - Budget principal - Année 2025
- Compte Financier Unique - Budget annexe de l'assainissement - Année 2025
- Compte Financier Unique - Budget annexe de l'eau - Année 2025
- Compte Financier Unique - Budget annexe du Port de Plaisance - Année 2025
- Compte Financier Unique - Budget annexe des parkings - Année 2025
- Compte Financier Unique - Budget annexe de la cuisine municipale - Année 2025
(Les Comptes Financier Unique ne sont pas reproduits mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)
- Présentation Compte Financier Unique 2025
- Rapport Compte Financier Unique 2025
- Note explicative Compte Financier Unique 2025

2.2 - Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2025.

- Rapport au Conseil Municipal

2.3 - Fixation des taux des taxes locales - Exercice 2026.

- Rapport au Conseil Municipal
- Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
(Le document n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

2.4 - Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 003 - Abrogation de la délibération n° 25/180/F du 10 novembre 2025.

- Rapport au Conseil Municipal

2.5 - Programme de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 004 - Abrogation de la délibération n° 25/181/F du 10 novembre 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.6 - Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 006 - Abrogation de la délibération n° 25/057/F du 07 avril 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.7 - Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux Phase 01 - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 007 - Abrogation de la délibération n° 25/058/F du 07 avril 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.8 - PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - Abrogation de la délibération n° 25/182/F du 10 novembre 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.9 - Programme de Renouveau urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifanu - U Stagnu - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009 - Abrogation de la délibération n° 25/145/F du 10 septembre 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.10 - Acquisition et construction de logements communaux A Quercetta - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 010 - Abrogation de la délibération n° 25/061/F du 07 avril 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.11 - Reconstruction de la station d'épuration de Capu di Padula - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 011 - Abrogation de la délibération n° 25/062/F du 07 avril 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.12 - Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 012.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.13 - Réaménagement de la rue Funtana Vecchja - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 013 - Abrogation de la délibération n° 25/146/F du 10 septembre 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.14 - Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 014.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.15 - Projet d'extension du Port de Plaisance de Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 001 - Abrogation de la délibération n° 25/101/F du 11 juin 2025.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.16 - Vote des Budgets Primitifs - Exercice 2026.

➤ Rapport au Conseil Municipal

➤ Maquette budgétaire - Budget principal - Année 2026

➤ Maquette budgétaire - Budget annexe de l'assainissement - Année 2026

➤ Maquette budgétaire - Budget annexe de l'eau - Année 2026

➤ Maquette budgétaire - Budget annexe du Port de Plaisance - Année 2026

➤ Maquette budgétaire - Budget annexe des parkings - Année 2026

➤ Maquette budgétaire - Budget annexe de la cuisine municipale - Année 2026

(Les maquettes budgétaires ne sont pas reproduites mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

➤ Présentation - Budget 2026

➤ Note de présentation - Budget 2026

2.17 - Attribution d'une subvention communale d'équilibre au budget annexe de la cuisine municipale et modalités de versement - Exercice 2026.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.18 - Attribution d'une subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et modalités de versement - Exercice 2026.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.19 - Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Sud-Corse pour 2026.

➤ Rapport au Conseil Municipal

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/058/INF-VOI****INFRASTRUCTURES - VOIRIE**

Réaménagement des rues secteur Funtana Vechja - Mise à jour du programme et du plan de financement - Retrait du projet de réaménagement de la rue Commandant QUILICI.

Il est approuvé le retrait du projet de réaménagement de la rue Commandant QUILICI.

Le réaménagement des rues secteur Funtana Vechja est approuvé ainsi que la mise à jour du programme et du plan de financement pour un montant prévisionnel de 1 231 726,00 € HT, soit 1 369 679,31 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est approuvé, comprenant des aides d'un montant de 781 158,12 €, soit environ 63,41 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 450 567,88 € HT, soit 588 521,19 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense globale HT		1 231 726,00 €
FEDER	29,89 %	368 186,40 €
ETAT - FONDS VERT	33,52 %	412 971,72 €
Total des aides	63,41 %	781 158,12 €
Part communale HT	36,58 %	450 567,88 €
Rappel TVA		137 953,31 €
Part communale TTC		588 521,19 €
Montant total de l'opération TTC		1 369 679,31 €

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI**N° 26/059/INF-RÉNO URB****INFRASTRUCTURES - RÉNOVATION URBAINE**

Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Mise à jour du programme et du plan de financement.

Il est approuvé l'opération : U Borgu in Mossa, projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable, la mise à jour et le plan de financement pour un montant prévisionnel de 1 866 383,98 € HT soit 2 068 432,89 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est approuvé, comprenant des aides d'un montant de 364 313,60 €, soit environ 19,52 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 1 502 070,38 € HT, soit 1 704 119,29 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense globale HT		1 866 383,98 €
FEDER	19,52 %	364 313,60 €
Total des aides	19,52 %	364 313,60 €
Part communale HT	80,48 %	1 502 070,38 €
Rappel TVA		202 048,91 €
Part communale TTC		1 704 119,29 €
Montant total de l'opération TTC		2 068 432,89 €

Le Maire est autorisé à solliciter tous partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de cette opération.

Arrivée de : Pierre-Louis PELLEGRINO

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA et Michel CHIOCCA

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/060/F

FINANCES

Compte Financier Unique (CFU) - Exercice 2025.

Il est donné acte au Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Il est constaté pour les Comptes Financiers Uniques, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2025		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2024	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Principal	4 082 957,32 €	4 960 831,51 €	5 398 813,65 €	- 10 703 820,46 €
Assainissement	250 919,13 €	815 442,36 €	2 646 434,35 €	599 717,84 €
Eau	28 146,29 €	143 330,78 €	874 824,22 €	2 547 444,42 €
Port de Plaisance	- 241 164,68 €	- 7 046 157,60 €	721 450,90 €	12 617 209,10 €
Parkings	204 775,64 €	-218 874,61 €	116 186,62 €	211 704,00 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	-197 727,07 €	0,00 €	0,00 €

Budgets	Solde exécution 2025		
	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	9 481 770,97 €	- 5 742 988,95 €	3 738 782,02 €
Assainissement	2 897 353,48 €	1 415 160,20 €	4 312 513,68 €
Eau	902 970,51 €	2 690 775,20 €	3 593 745,71 €
Port de Plaisance	480 286,22 €	5 571 051,50 €	6 051 337,72 €
Parkings	320 962,26 €	- 7 170,61 €	313 791,65 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	- 197 727,07 €	215 027,88 €

La sincérité des restes à réaliser est reconnue.

Les résultats définitifs de l'exercice constatés et approuvés sont arrêtés comme suit :

Compte Financier Unique Principal :	excédent	3 738 782,02 €
Compte Financier Unique annexe de l'Assainissement :	excédent	4 312 513,68 €
Compte Financier Unique annexe de l'Eau :	excédent	3 593 745,71 €
Compte Financier Unique annexe du Port de Plaisance :	excédent	6 051 337,72 €
Compte Financier Unique annexe des Parkings :	excédent	313 791,65 €
Compte Financier Unique annexe Cuisine Municipale :	excédent	215 027,88 €

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget principal est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe du Port de Plaisance est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe des parkings est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

Le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de la cuisine municipale est approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA).

N'a pas pris part au vote conformément à la réglementation : Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Sont intervenus : Michel GIRASCHI, Jacky AGOSTINI, Nathalie MAISETTI, Georges MELA, Alexis VINCENT CASTELLI et Guy-Marc NICOLAÏ.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/061/F****FINANCES**

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2025.

Les propositions d'affectation des résultats sont approuvées comme suit :

Le budget principal

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	2 535 537,58 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	6 946 233,39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	5 742 988,95 €

Le budget annexe de l'Assainissement

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	- €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	2 897 353,48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	1 415 160,20 €

Le budget annexe de l'Eau

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	- €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	902 970,51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	2 690 775,20 €

Le budget annexe du Port de plaisance

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	- €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	480 286,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	5 571 051,50 €

Le budget annexe des Parkings

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	35 355,96 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	285 606,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	7 170,61 €

Le budget annexe de la Cuisine Municipale

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	243 448,40 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	169 306,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	197 727,07 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/062/F****FINANCES**

Fixation des taux des taxes locales - Exercice 2026.

Les taux communaux des taxes directes locales sont fixés pour l'année 2026 comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,81 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **110,24 %**
- Taux de la taxe d'habitation : **28,89 %**

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.**Adopté par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.****RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/063/F****FINANCES**

Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 003 - Abrogation de la délibération n° 25/180/F du 10 novembre 2025.

La délibération n° 25/180/F du 10 novembre 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification de la ventilation d'une autorisation de programme « EHPAD - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment » pour un montant de 5 581 057,34 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment » (AP/CP 003) 5 581 057,34 € TTC					
Répartition des crédits de paiement par années					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
253 780,11 €	272 828,72 €	2 142 669,02 €	720 196,64 €	1 665 653,37 €	525 929,48 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Nathalie APOSTOLATOS, Jacky AGOSTINI et Marine ASTUTO.**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/064/F****FINANCES**

Programme de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 004 - Abrogation de la délibération n° 25/181/F du 10 novembre 2025.

La délibération n° 25/181/F du 10 novembre 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification de la ventilation d'une autorisation de programme « PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - Programme de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju » pour un montant de 8 788 702,14 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme « PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - Programme de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Equipements publics de proximité pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju » (AP/CP 004) 8 788 702,14 € TTC</p>					
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par années</p>					
2021	2022	2023	2024	2025	2026
169 954,18 €	685 507,94 €	3 040 151,32 €	2 945 646,56 €	1 893 811,06 €	53 631,08 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/065/F

FINANCES

Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 006 - Abrogation de la délibération n° 25/057/F du 07 avril 2025.

La délibération n° 25/057/F du 07 avril 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme « Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » pour un montant de 705 460,65 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (AP/CP 006) 705 460,65 € TTC</p>			
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par années</p>			
2023	2024	2025	2026
972,00 €	40 119,52 €	453 622,73 €	210 746,40 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/066/F

FINANCES

Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux Phase 01 - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 007 - Abrogation de la délibération n° 25/058/F du 07 avril 2025.

La délibération n° 25/058/F du 07 avril 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification de la répartition des crédits de paiement par année d'une autorisation de programme « Mise en accessibilité de Bâtiments communaux phase 01 » pour un montant de 1 652 929,73 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme Mise en accessibilité de Bâtiments communaux phase 01 (AP/CP 007) 1 652 929,73 € TTC</p>			
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par année</p>			
2023	2024	2025	2026
342 089,19 €	678 754,55 €	386 920,97 €	245 165,02 €

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/067/F

FINANCES

PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - Abrogation de la délibération n° 25/182/F du 10 novembre 2025.

La délibération n° 25/182/F du 10 novembre 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification de la ventilation des crédits de l'autorisation de programme « PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables » pour un montant de 1 640 080,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements rappelée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme LiÀ - Territoires Intelligents et Durables (AP/CP 008) 1 640 080,00 € TTC				
Répartition des crédits de paiement par année				
2023	2024	2025	2026	2027
7 392,10 €	25 954,71 €	332 762,33 €	845 365,45 €	428 605,41 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/068/F

FINANCES

Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009 - Abrogation de la délibération n° 25/145/F du 10 septembre 2025.

La délibération n° 25/145/F du 10 septembre 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme pour les travaux du « Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu » pour un montant de 2 604 134,80 € TTC selon la répartition des crédits de paiement détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu (AP/CP 009) 2 604 134,80 € TTC				
Répartition des crédits de paiement par années				
2023	2024	2025	2026	2027
458 373,49 €	1 451 026,03 €	276 879,66 €	351 000,00 €	66 855,62 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 26/069/F****FINANCES**

Acquisition et construction de logements communaux A Quercetta - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 010 - Abrogation de la délibération n° 25/061/F du 07 avril 2025.

La délibération n° 25/061/F du 07 avril 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme de la « Acquisition et construction de logements communaux et sociaux A Quercetta » pour un montant de 11 359 663,73 € TTC selon la répartition des crédits de paiement détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme Acquisition et construction de logements communaux et sociaux A Quercetta (AP/CP 010) 11 359 663,73 € TTC				
Répartition des crédits de paiement par année				
2024	2025	2026	2027	2028
0 €	18 072,00 €	2 255 712,56 €	5 522 494,63 €	3 563 384,54 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

Adopté par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS : Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI**N° 26/070/F****FINANCES**

Reconstruction de la station d'épuration de Capu di Padula - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 011 - Abrogation de la délibération n° 25/062/F du 07 avril 2025.

La délibération n° 25/062/F du 07 avril 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme de la « Reconstruction de la station d'épuration de Capo di Padula » pour un montant de 25 294 750,00 € HT selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme Reconstruction de la station d'épuration de Capo di Padula (AP/CP 011) 25 294 750,00 € HT						
Répartition des crédits de paiement par année						
2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
0 €	66 032,81 €	253 000,00 €	10 003 230,72 €	7 516 298,00 €	4 237 480,24 €	3 218 708,23 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI**N° 26/071/F****FINANCES**

Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 012.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme de l'« Immeuble MARCELLESI travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés » pour un montant de 1 614 504,32 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés (AP/CP 012) 1 614 504,32€ TTC</p>		
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par année</p>		
2025	2026	2027
43 779,12 €	1 074 826,28 €	495 898,92 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/072/F

FINANCES

Réaménagement de la rue Funtana Vecchja - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 013 - Abrogation de la délibération n° 25/146/F du 10 septembre 2025.

La délibération n° 25/146/F du 10 septembre 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme pour le Réaménagement de la rue Funtana Vecchja d'un montant de 1 369 679,31 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme Réaménagement de la rue Funtana Vecchja (AP/CP 013) 1 369 679,31 € TTC</p>			
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par année</p>			
2025	2026	2027	2028
0 €	107 000,00 €	890 912,37 €	371 766,94 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/073/F

FINANCES

Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 014.

Il est approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - d'un montant de 1 544 409,72 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

<p align="center">Montant de l'autorisation de programme Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable (AP/CP 014) 1 544 409,72 € TTC</p>		
<p align="center">Répartition des crédits de paiement par année</p>		
2026	2027	2028
30 000,00 €	1 179 104,87 €	335 304,85 €

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/074/F

FINANCES

Projet d'extension du Port de Plaisance de Portivechju - Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 001 - Abrogation de la délibération n° 25/101/F du 11 juin 2025.

La délibération n° 25/101/F du 11 juin 2025 est abrogée.

Il est approuvé la modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 001 « Projet d'extension du Port municipal de Portivechju » pour un montant de 145 000 000,00 € HT selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme « Projet d'extension du Port de Plaisance et de Pêche de Portivechju » (AP/CP 001) 145 000 000,00 € HT									
Répartition des crédits de paiement par années									
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
264 292,13 €	1 934 801,22 €	11 236 814,73 €	20 039 441,47 €	29 348 359,22 €	35 751 944,45 €	23 368 440,21 €	17 102 883,38 €	5 953 023,18 €	

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/075/F

FINANCES

Vote des Budgets Primitifs - Exercice 2026.

Le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Assainissement de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Eau de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Le budget primitif 2026 du budget annexe du Port de Plaisance de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Le budget primitif 2026 du budget annexe des Parkings de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Le budget primitif 2026 du budget annexe de la Cuisine Municipale de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Guy-Marc NICOLAÏ et Vannina CHIARELLI-LUZI) et 5 ABSTENTIONS (Georges MELA, Anaïs TUBIANA, Jean-Michel SAULI, Marine ASTUTO, Alexis VINCENT CASTELLI).

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA, Jean-Michel SAULI, Alexis VINCENT CASTELLI, Guy-Marc NICOLAÏ, Vannina CHIARELLI-LUZI et Michel CHIOCCA.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/076/F

FINANCES

Attribution d'une subvention communale d'équilibre au budget annexe de la cuisine municipale et modalités de versement - Exercice 2026.

Le versement de la subvention communale d'équilibre à la somme de 1 013 000,00 € du budget principal au budget annexe de la Cuisine Municipale pour l'exercice 2026, afin de couvrir l'intégralité des dépenses prévues et garantir l'équilibre financier de ce budget.

Les modalités de versements de la subvention d'équilibre 2026 pourra être échelonné au cours de l'exercice et qu'il pourra être ajusté à la clôture de l'exercice en fonction des besoins réels du service, tout en respectant les principes de gestion budgétaire et de rigueur financière de la Commune.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer le suivi financier et le bon fonctionnement du budget annexe de la cuisine municipale.

Départ de : Didier LORENZINI

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté par 29 voix POUR et 2 CONTRE : Guy-Marc NICOLAÏ et Vannina CHIARELLI-LUZI.

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/077/F

FINANCES

Attribution d'une subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et modalités de versement - Exercice 2026.

Le versement de la subvention communale d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale est approuvé pour un montant de 560 000,00 € pour l'exercice 2026.

Les modalités de versements échelonnés sont approuvées en cours d'exercice si besoin de la subvention d'équilibre 2026, le montant définitif pouvant être ajusté au vu d'un chiffrage réactualisé des besoins du CCAS.

Le Maire est autorisé à signer tout document utile pour le bon déroulement de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/078/F

FINANCES

Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Sud-Corse pour 2026.

Il est approuvé le dispositif d'attribution de compensation fixé librement tel que voté par la Communauté de Communes du Sud-Corse pour l'année 2026.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 26/079/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Motion de soutien à la langue corse.

Le Conseil Municipal exprime son soutien à l'association Scola corsa.

Le Conseil Municipal demande à l'État de respecter ses engagements en procédant à la contractualisation généralisée des écoles immersives associatives en langue corse.

Le Conseil Municipal affirme la nécessité de garantir un financement stable et pérenne permettant la continuité cet enseignement.

Le Conseil Municipal appelle l'ensemble des acteurs institutionnels à engager sans délai un dialogue constructif afin d'assurer l'avenir de l'enseignement en langue corse.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD

Jean-Christophe ANGELINI